

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	34

Date de la convocation
21 septembre 2023

Numéro de la délibération
23-12

Objet de la Délibération

Convention
LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 11 octobre 2023
Et publication ou notification
Le 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Sougy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE
Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Sainte-Croix), Mirianne BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Hélène DARVOY-PEROT (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
Odile BRET (Beauce la Romaine), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Christophe DURU (suppléant de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO (suppléante de Bernard ESPUGNA - Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FROISSART (Beaugency), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Assistaient également : Karin FISCHER (Région Centre-Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Frédéric POTTECHER (Président du Conseil de développement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la candidature du PETR Pays Loire Beauce au programme LEADER 2023-2027 validée par la délibération n°22-15 en date du 22 septembre 2022,

Vu le courrier de la Région Centre-Val de Loire en date du 3 mars 2023 donnant son accord à la candidature proposée et précisant le montant de l'enveloppe FEADER 2023-2027 pour le GAL Loire Beauce (837 000 €)

Entendu l'exposé du Président,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	34

Date de la convocation
21 septembre 2023

Numéro de la délibération
23-12

Objet de la Délibération

Convention
LEADER 2023-2027



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De désigner le PETR Pays Loire Beauce comme structure porteuse du GAL Loire-Beauce,
- D'approuver le projet de convention LEADER entre la Région Centre-Val de Loire et le PETR Pays Loire Beauce,
- De désigner M. Frédéric Cuillerier comme président du comité de programmation du GAL Loire Beauce,
- D'autoriser le Président de la structure porteuse à négocier et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie LEADER, dont la convention signée entre le GAL Loire Beauce et la Région Centre-Val de Loire,
- De déléguer au comité de programmation le pouvoir de délibérer sur les propositions d'opération qui lui sont soumises ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL Loire Beauce que la convention autorise (évolution de la composition du comité de programmation, de la maquette financière, des fiches-actions, etc.),
- D'engager le PETR Pays Loire Beauce, structure porteuse du GAL Loire Beauce, à gérer et animer le programme LEADER sur la période 2023-2027, en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs,
- D'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Patrick ECHEGUT
Secrétaire de séance

Signature of Frédéric Cuillerier
Signature of Patrick Echegut
Circular stamp: PAYS LOIRE BEAUCE TERRITORIAL ET LOCAL 45 (Loiret)